

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

CIRCULAIRE N° 96/DEF/COFAT/DF/BC/INFO relative au calendrier des concours d'admission aux écoles de formation d'officiers (école spéciale militaire de Saint-Cyr, école militaire du corps technique et administratif et école militaire interarmes), des concours « officiers d'active des écoles d'armes » et « officiers d'active des écoles des services », des concours des majors ainsi que pour les concours de l'enseignement militaire supérieur (collège interarmées de défense, diplôme technique, examen du diplôme militaire supérieur) pour l'année 2007.

Du 22 janvier 2007

NOR D E F T 0 7 5 0 0 4 7 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire 1900 /DEF/COFAT/DEF/BC/INFO du 03 octobre 2005 (BOC, p. 6932 ; BOEM 770).

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 44.

1. La présente circulaire a pour objet de préciser le calendrier des concours d'admission aux écoles de formation d'officiers (école spéciale militaire de Saint-Cyr, école militaire du corps technique et administratif, école militaire interarmes), des concours « officiers d'active des écoles d'armes » et « officiers d'active des écoles des services », des concours des majors, ainsi que les concours de l'enseignement militaire supérieur (collège interarmées de défense, diplôme technique, et examen du diplôme militaire supérieur) en 2007.
2. Les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves, la composition des secrétariats et des jurys sont précisées dans les circulaires relatives à chaque concours.
3. La circulaire 1900 /DEF/COFAT/DEF/BC/INFO du 03 octobre 2005 relative au calendrier des concours d'admission aux écoles de formation d'officiers (école spéciale militaire, école militaire du corps technique et administratif et école militaire interarmes), des concours « officiers d'active des écoles d'armes » et « officiers d'active des écoles des services », des concours des majors ainsi que pour les concours de l'enseignement militaire supérieur (cours supérieur d'enseignement militaire, diplôme technique, brevet technique, examen du diplôme militaire supérieur) pour l'année 2006 est abrogée.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

**ANNEXE.
CALENDRIER 2007.**

Concours		Admissibilité		Admission	
		Écrit	Résultats	Oral	Résultats
École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr	Sciences	Du 23 au 26 avril 2007	12 juin 2007	Du 17 juin au 3 juillet 2007	11 juillet 2007
	Lettres	Le 3, 7, 9, 10, 11 et 14 mai 2007	19 juin 2007	Du 3 juillet au 9 juillet 2007	
	Sciences économiques et sociales	Le 30 avril 2007 et les 4, 7, 9 et 10 mai 2007	19 juin 2007	Du 2 juillet au 8 juillet 2007	
	Bac + 3	Du 21 au 22 mars 2007	12 juin 2007	Du 28 juin au 3 juillet 2007	
Corps technique et administratif recrutement direct (CTA/RD)		Du 29 au 30 mars 2007	15 mai 2007	Du 18 juin au 27 juin 2007	
École militaire interarmes (EMIA)	Sciences	Du 30 au 31 janvier 2007	26 mars 2007	Du 6 au 31 mai 2007	8 juin 2007
	Lettres et sciences économiques et sociales	Du 1er au 2 février 2007			
Corps technique et administratif (CTA/RSD)	Sciences	Du 30 au 31 janvier 2007		Du 10 au 15 mai 2007	
	Lettres et sciences économiques et sociales	Du 1er au 2 février 2007			
Officiers d'active des écoles d'armes (OAEA) et officiers d'active des écoles des services (OAES)		Le 10 et 11 janvier 2007	23 février 2007	Du 19 mars au 25 mars 2007	5 avril 2007
Majors		20 septembre 2007	31 octobre 2007	Du 19 novembre au 2 décembre 2007	13 décembre 2007
Collège interarmé de défense (CID)		Du 26 au 27 juin 2007	11 septembre 2007	Du 26 septembre au 23 octobre 2007	19 novembre 2007
Diplôme technique (DT)		Du 9 au 11 janvier 2007	13 février 2007	Du 6 au 7 mars 2007	13 mars 2007
Diplôme militaire supérieur (DMS)		Le 14 et 15 mars 2007	30 mai 2007		

Nota.

Les dates des résultats d'admissibilité et d'admission sont susceptibles de modification en fonction de la disponibilité du général commandant de la formation de l'armée de terre en ce qui concerne l'admissibilité et du général chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) en ce qui concerne l'admission.